



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'UZERCHE

Courriel : mairie@uzerche.fr

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 4^e séance du 05 octobre 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 05 octobre à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 30 septembre 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Frédérique REAL, M. Jean-François BUISSON, Mme Catherine MOURNETAS, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. François BORDILLON, Mme Simone BESSE, Mme Armelle COTTRANT, Mme Nathalie RAUFLET, M. Stéphane BOURDALOU, Mme Marie NICAUD, Mme Enora MAHE, M. Benjamin LAPORTE, M. Patrick PIGEON, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. Guy LONGEQUEUE (pouvoir à M Jérémy RIGAUD), M. Yves CHEFDEVILLE (pouvoir à M. Jean-François BUISSON), Mme Emmanuelle MARTIN (pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR), M. Guillaume JOIE (pouvoir à M. Anthony ROUGERIE), Mme Evelyne DEBARBIEUX (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR-ROBINET)

Secrétaire de séance : Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-04-06

INSTRUMENTATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne

M ; François FILLATRE, adjoint au maire, rappelle que la station de traitement des eaux usées (STEU) de la commune d'Uzerche est entretenue par notre délégataire SUEZ.

Dans le cadre de l'autosurveillance de l'équipement, il a été relevé que le dispositif du point A2 n'est pas normé. De plus, il est demandé de mettre en place l'instrumentation nécessaire à la mesure des débits déversés au niveau du poste de relevage du lavoir.

Il est donc envisagé la réalisation de ces deux équipements qui permettront à la commune de disposer d'un dispositif de mesure de débit en fonction de la configuration de l'ouvrage, mais aussi de pouvoir gérer et compter les entrées dans la STEU avec un dispositif normé.

Le coût de l'opération étant estimé au total à 57 650 € HT, M. FILLATRE propose de présenter une demande de subvention au titre de l'amélioration des réseaux eaux usées.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total HT	57 650,00 €
Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne- 50%	28 825,00 €
Autofinancement communal	28 825,00 €

VU le budget annexe d'assainissement de la Commune ;

ENTENDU l'exposé de M. FILLATRE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ **APPROUVE** le projet d'instrumentation de la station de traitement des eaux usées.

2/ **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant :

- à solliciter l'agence de l'eau Adour Garonne, dans les conditions précitées.
- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

3/ **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la commune.

Fait à Uzerche, le 05 octobre 2022

Le maire, Jean-Paul GRADOR

